

Compte-rendu des délibérations

Séance du 21 Février 2022

L' an 2022 et le 21 Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de LENOIR Daniel, Maire.

Présents : M. LENOIR Daniel, Maire, Mmes : BEUTIER Fanny, BOURG Céline, CHAILLOU Laëtitia, FLOCTEL Séverine, LEFEVRE Pascaline, LESAULNIER Régine, SASSIER Sandrine, MM : BERG Alain, BRÉHIN Éric, CAILLAUD Pascal, DUTERTRE Bastien, MAHERAULT Paul, MAIGNAN Jean-Louis, MIR Roger, RENAULT Jean-Michel, ROULAND Michel

Excusés ayant donné procuration : Mmes : BESSÉ Marie-Françoise à Mme FLOCTEL Séverine, CHOINET Patricia à M. BRÉHIN Éric, LEGRAS Mélodie à Mme LESAULNIER Régine, PAILLARD Mickaëlle à M. RENAULT Jean-Michel, M. AEBI Gérard à M. BERG Alain

Excusé : M. CHOPIN Yannick

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 17

Date de la convocation : 14/02/2022

Date d'affichage : 14/02/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS PREFECTURE DE LA MAYENNE

le : **22/02/2022**

et publication ou notification

du : **28/02/2022**

A été nommé secrétaire : M. DUTERTRE Bastien

Objet des délibérations adoptées à l'unanimité

Monsieur le Maire sollicite et obtient l'accord du conseil municipal **pour ajouter**, à l'ordre du jour, les délibérations suivantes :

- Lotissement de la Motte Goyer - Modification de la convention de servitudes avec GRDF,
- dénomination du parking de la piscine - Rue Pasteur.

Monsieur le Maire fait approuver le compte rendu de la séance du 24 janvier 2022 : pas d'objection sur le contenu.

I - GESTION FINANCIERE

- Approbation des comptes de gestion 2021 :

Les comptes de gestion 2021 **du budget général** et des budgets annexes **de Belle Etoile, La Noë et La Motte Goyer**, dressés par le comptable public ont été adoptés à l'unanimité.

- Adoption des comptes administratifs 2021 :

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, les comptes administratifs 2021 **du budget général** et des budgets annexes **de Belle Etoile, La Noë et La Motte Goyer** sous la présidence de Pascal CAILLAUD.

- Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget général :

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement en section d'investissement au **compte 1068** pour un montant de **605 195.08 €** et en section de fonctionnement au **compte 002** pour un montant de **532 181.91 €**.

- Adoptions des budgets primitifs 2022 :

- Le budget primitif 2022 a été adopté, à l'unanimité, et s'équilibre en dépenses et recette, à hauteur de :

- à la somme de **3 826 920.04 euros** pour la section de fonctionnement,
- à la somme de **3 091 260.20 euros** pour la section d'investissement.

- Les budgets primitifs annexes ont été adoptés, à l'unanimité, comme suit :

⇒ Lotissement Belle Etoile :	
- fonctionnement	48 715.65 €
- investissement	72 937.78 €
⇒ Lotissement La Noë :	
- fonctionnement	89 539.50 €
- investissement	89 539.50 €
⇒ Lotissement La Motte Goyer :	
- fonctionnement	263 871.29 €
- investissement	274 720.76 €

- Taux d'imposition :

Les membres du conseil municipal ont fixé les taux d'imposition des 3 taxes directes locales 2022 à l'identique de 2021, soit :

TAXE	TAUX POUR 2022	Pour mémoire TAUX 2021
Taxe d'habitation	16.87 %	16,87 %
Taxe foncière (bâti)	31.10 %	31,10 %
Taxe foncière (non bâti)	56.64 %	56,64 %

II - PERSONNEL COMMUNAL

- Nomination d'un Délégué à la Protection des Données

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient (vidéosurveillance, applications biométriques, géolocalisation, etc.) et le recours au réseau Internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) impose à toutes les structures publiques de nommer un Délégué à la Protection des Données.

Ainsi, dans le cadre du transfert des activités informatiques du Centre de Gestion de la Mayenne vers e-Collectivités, la collectivité doit nommer le Syndicat e-Collectivités en tant que personne morale pour assurer la fonction de Délégué à la Protection des Données mutualisé en lieu et place du Centre de Gestion de la Mayenne.

Le montant de cette délégation s'élève **225 € H.T., soit 270 € T.T.C.**

Le Conseil Municipal a également :

→ proclamé le nouveau tableau officiel du conseil municipal en intégrant M. Paul MAHERAULT suite à la démission de M. Sébastien PEZARD.

→ fixé le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à **8**, soit **4 membres élus au sein du conseil municipal et 4 membres nommés par le Maire**, suite à la démission de M. Sébastien PEZARD et de Mme Nicole TRETON, représentant des associations oeuvrant dans le domaine de la lutte contre les exclusions.

- validé la nouvelle liste des représentants au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale en enlevant M. Sébastien PEZARD suite à sa démission.
- validé l'adhésion à la fourrière départementale pour l'année 2022 pour un montant de **1 028.60 €**.
- validé le renouvellement de la location du bien, situé **12 place des Halles**, et appartenant à la SCI DJS pour un montant de **350 €/an pendant 1 an** afin de le proposer en boutique éphémère.
- donné mandat au CDG 53 pour la mise en concurrence de l'assurance garantissant les risques statutaires.
- autorisé Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la CCMA au titre de la DETR 2022, une subvention de **69 200.33 €** pour le projet de création d'un bâtiment sportif communal.
- modifié la demande de subvention pour le poste de chargé de projet de Petites Villes de Demain pour un montant de **3 600 €** à ANCT au lieu de l'ANAH et de **1 800 €** à la banque des territoires.
- signé la nouvelle convention de servitudes avec GRDF, suite à un oubli d'une parcelle, pour la réalisation des travaux et l'installation de canalisations en polyéthylène pour l'alimentation du lotissement de la Motte Goyer pour les parcelles cadastrées section **AC n°266-267 et 15**.
- nommé le parking de la piscine "**Place André MORIN**" afin de rendre hommage à M. André MORIN, ancien maire décédé.

☐☐ INFORMATIONS ☐☐

- **Conseils municipaux :**

Les prochains conseils municipaux auront lieu :

- **le lundi 14 mars 2022 ,**
- **le lundi 04 avril 2022,**
- **le lundi 16 mai 2022,**
- **le lundi 27 juin 2022.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

En mairie, le 24/02/2022

Le Maire,
Daniel LENOIR